

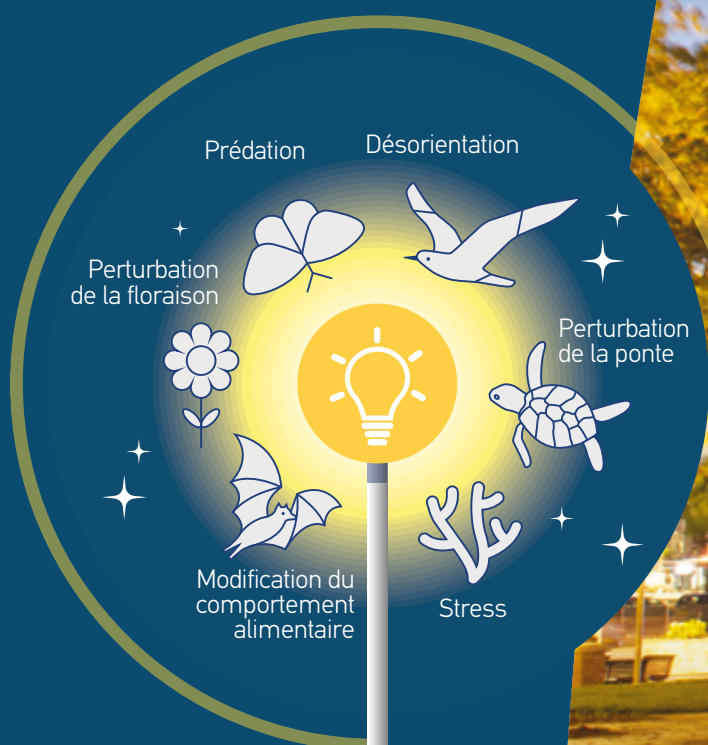


OEIL

Observatoire de
l'environnement
Nouvelle-Calédonie

Pollution lumineuse & environnement en Nouvelle-Calédonie

Peu connue localement, la pollution lumineuse existe pourtant, conséquence du développement de la population, des villes et des activités nocturnes. La communauté scientifique internationale lui reconnaît un rôle dans de multiples perturbations pour les organismes vivants. Or, qu'elle soit d'origine publique ou privée, la contrôler est bon pour la biodiversité comme pour le porte-monnaie et chacun peut y contribuer.



Notre biodiversité impactée ?

La science a prouvé ailleurs que la pollution lumineuse perturbe, selon les espèces, les comportements, la reproduction, la croissance, le système hormonal, les relations entre espèces... on peut donc supposer des effets similaires sur les espèces locales, mais cela reste à étudier.

"La pollution lumineuse est le rayonnement lumineux émis à l'extérieur ou vers l'extérieur et qui, par sa direction, intensité ou qualité, peut avoir un effet nuisible ou inconfortable sur l'homme, le paysage ou les écosystèmes."

René Kobler, 2002

Un premier bilan contrasté de la pollution lumineuse

Si 68 % du territoire semble épargné, le Grand Nouméa et les complexes industriels et miniers du nord et du sud affichent des niveaux élevés de pollution lumineuse. Ailleurs, elle touche des zones plus petites, principalement des noyaux urbains ou d'activité économique comme les centres miniers ou les hôtels.



"Au moins 2300 oiseaux marins se sont échoués en 15 ans, dont 75 % sur la période d'avril-mai."

Des évolutions visibles

Entre 2014 et 2021, la quantité de lumière diminue dans certains quartiers de Nouméa et à Nakutakoin, ainsi qu'à Lifou. A l'inverse, elle augmente dans les zones de développement urbain comme à Koutio ou Dumbéa-sur-mer, et sur les centres miniers ayant intensifié leurs activités nocturnes comme à Canala, Poya ou Thio.

Pollution lumineuse

En hausse

2014 → 2021

En baisse

2014 → 2021



Ciel étoilé à l'Oasis de Tendea à Farino en 2017.

Nos milieux naturels sont-ils très exposés ?

Sur les 2 300 échouages d'oiseaux marins recensés en 15 ans, 98 % concernent trois espèces : le puffin du Pacifique, le pétrel de Gould et le pétrel de Tahiti, les deux dernières figurant sur la liste rouge des espèces menacées selon l'Union Internationale pour la Conservation de la nature. Ces chiffres, issus des comptages de la Société calédonienne d'ornithologie, du Parc Provincial Zoologique et Forestier et de Prony Resources, constituent la seule donnée de suivi des impacts de la pollution lumineuse sur le territoire à ce jour, vraisemblablement en-dessous de la réalité à l'échelle du pays.



- La bande littorale concentre les zones les plus éclairées la nuit.
- Les écosystèmes les plus exposés sont les forêts sèches, les mangroves et les récifs côtiers.
- Les communes où des écosystèmes sensibles sont les plus exposés sont Dumbéa, le Mont-Dore, Nouméa, Païta et Voh.

Au-delà de l'environnement...

L'OEIL s'intéresse uniquement aux milieux naturels. Mais la pollution lumineuse se situe au croisement d'enjeux écologiques, économiques, de transition énergétique, d'observation du ciel étoilé... et de santé publique. Les données produites peuvent donc servir à l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux.



Recommandations pour un ciel étoilé

La prise en compte de la pollution lumineuse dans les politiques publiques est encore limitée à quelques initiatives, dont certaines ne semblent pas toujours appliquées. Le groupe de travail du projet Pollux NC a formulé des recommandations sous la forme d'une feuille de route en quatre axes et 18 actions. Elles pourront guider les acteurs locaux, publics et privés, dans leurs prises de décision en la matière.

Recommandations

Exemple d'action

-1-

Pleinement intégrer la pollution lumineuse dans les politiques publiques

Réglementer les modalités techniques d'éclairage pour réduire la facture énergétique et limiter l'impact environnemental (orientation, intensité, couleur, horaires)

-2-

Etudier et suivre la pollution lumineuse, ses impacts et sa gestion à l'échelle du pays

Améliorer le suivi de la pollution lumineuse et de ses impacts environnementaux

-3-

Adopter les bonnes pratiques de gestion des parcs d'éclairages publics

Appliquer une extinction saisonnière du littoral en avril-mai, période d'envol des jeunes puffins du Pacifique et pétrels de Gould

-4-

Sensibiliser en valorisant le ciel étoilé et la biodiversité nocturne comme un patrimoine

Accompagner les collectivités publiques intéressées par des projets de labellisation du type « Réserve Internationale de Ciel Etoilé »



Pour aller plus loin :

Consulter la « Synthèse des connaissances sur les impacts environnementaux de la pollution lumineuse en Nouvelle-Calédonie » : bit.ly/POLLUXNC-synthese
Consulter le rapport final « Caractérisation d'une pression environnementale en Nouvelle-Calédonie : la pollution lumineuse » : bit.ly/POLLUXNC-rapport



Nos partenaires

Le projet Pollux NC a été réalisé entre 2021 et 2023 grâce aux soutiens financiers du programme BEST 2.0+ porté par l'Union Européenne, de la Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) et de la ville de Nouméa. De nombreux autres partenaires techniques ont pris part au projet : retrouvez-les sur www.oeil.nc/page/pollux-nc

BEST 2.0+



Ce support de communication a été réalisé avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'OEIL et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

► LES ESSENTIELS DE L'OEIL

Plaquette d'information – Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL) – 12 rue Tourville – Quartier Latin – 98 800 Nouméa – Tél : +687 23 69 69 – www.oeil.nc. Directeur de publication : André Vama – Rédactrice en chef : Anne Lataste – Maquette : Eudania – Impression : Graphoprint – Tirage : 5000 ex. – Date de parution et dépôt légal : mars 2023. Gratuit. ISSN 2266-6788.

contact@oeil.nc
[oeil.nc](https://www.oeil.nc)



OEIL

**Observatoire de
l'environnement**
Nouvelle-Calédonie